

Don à la patrie des officiers du premier bataillon des chasseurs de
Vaucluse de 400 L, lors de la séance du 17 fructidor an II (3
septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don à la patrie des officiers du premier bataillon des chasseurs de Vaucluse de 400 L, lors de la séance du 17 fructidor an II (3 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 217;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15358_t1_0217_0000_13

Fichier pdf généré le 14/01/2020

récoltes de feuilles, ceux qui voudront entreprendre des éducations de vers à soie, écriront d'avance, ou iront se faire inscrire à l'agence générale qui a rapport à l'agriculture.

ART. V. — Cette agence sera chargée, sous la direction des professeurs du *Muséum* des plantes et sous la surveillance du comité d'agriculture, de faire pendant quelques années un approvisionnement de la meilleure graine d'œufs de vers à soie, pour la procurer avec certitude, et en distribuer *gratis* aux personnes peu fortunées.

ART. VI. — Les professeurs du *Muséum* des plantes joindront à cette distribution un cours imprimé contenant la pratique simple et les observations qu'ils possèdent sur l'éducation de cet insecte, et les soins qu'il demande pour arriver heureusement jusqu'à la formation de sa coque et au tirage de la soie.

Sur les observations faites par divers membres, relativement à la difficulté d'établir des élèves sous les différentes températures de la France, et quelques autres relatives à la question de savoir si ces établissements sont utiles par-tout, la Convention renvoie le projet de Coupé à l'examen de ses comités des Finances, des Domaines et d'Agriculture (56).

37

Les officiers du premier bataillon des chasseurs de Vaucluse offrent 400 L à la patrie. Ils demandent en même temps que leur bataillon soit embrigadé, et qu'on les emploie à l'armée.

Par l'organe de Poultier, représentant du peuple, les officiers du premier bataillon des chasseurs de Vaucluse, offrent à la patrie un assignat de 400 L. C'est le sixième don de cette espèce qu'ils font, et ils continueront, jusqu'à la fin de la guerre, à remettre à la nation le fruit de leurs économies. Ils demandent pour reconnaissance, qu'on les envoie au combat: en conséquence, ils supplient la Convention d'ordonner leur embrigadement et de les envoyer à l'ennemi afin qu'ils puissent seconder leurs frères d'armes et réparer le tems perdu (57).

[*Gelin, quartier maître au président de la Convention nationale, le 29 thermidor an II*] (58).

Le conseil d'administration m'a chargé de te faire parvenir quatre cent livres pour un don patriotique fait par les officiers, d'un jour de leur paye pour les mois de messidor, et thermidor; la dite somme sera remise par un capitaine du bataillon envoyé à la Convention pour affaire du corps.

Salut et fraternité.

(56) *Débats*, n° 713, p. 292. *J. Mont.*, n° 127; *J. Paris*, n° 612; *Gazette Fr.*, n° 977; *J. Perlet*, n° 711; *F. de la Républ.* n° 427; *J. F.*, n° 709; *Ann. Patr.*, n° 611; *C. Eg.*, n° 746; *M. U.*, XLIII, 298-303.

(57) *Débats*, n° 713, p. 292. *Moniteur*, XXI, 666.

(58) C 318, pl. 1293, p. 27.

[*Le premier bataillon de chasseurs du Vaucluse à la Convention nationale, de Montpellier, le 28 thermidor an II*] (59).

Citoyens représentants,

Le conseil d'administration du 1^{er} bataillon de chasseurs du Vaucluse, députe auprès de vous le citoyen Pastour, capitaine, pour vous porter les différentes dates de son organisation, par les divers arrêtés des représentants du peuple, Moïse Bayle, Boisset, Rovère, Poultier, Nioche et Albitte, délégués dans les départements méridionaux. Comme aussi l'arrêté de Rovère et Poultier en date du 16 septembre 1793, stîle esclave, qui nous érigea en chasseurs dont nous portons le nom depuis; et pour vous inviter au nom de tout le bataillon de le placer dans le cadre des chasseurs de la République; leur conduite et leur zèle à la servir vous prouvera qu'ils en sont dignes.

MAURIN, commandant et 10 autres signatures.

Mention honorable du don, insertion au bulletin, et renvoi de la demande à la commission des mouvements des armées de terre (60).

38

Les ouvriers de l'imprimerie des administrations nationales envoient à la Convention la somme de 700 L pour le soulagement de leurs frères blessés à la plaine de Grenelle.

Mention honorable, insertion au bulletin (61).

Citoyen,

Les ouvriers de l'imprimerie des administrations nationales, désirant contribuer à secourir leurs frères qui ont eu le malheur d'être blessés à la plaine de Grenelle, tu voudras bien recevoir de leur part, la somme de sept cent livres, qu'ils ont formée pour cet objet.

Salut et fraternité.

GAGNARD, *prote de l'imprimerie* (62).

39

Les employés, les ouvriers et gardes magasins des subsistances militaires de Chantilly, département de l'Oise, offrent à la patrie chacun le prix d'une journée de travail, se montant à la somme de 72 L, pour être employée au secours des femmes et enfants des malheureuses victimes de l'explosion de la poudrerie de Grenelle.

Mention honorable, insertion au bulletin (63).

(59) C 318, pl. 1293, p. 28.

(60) *P.-V.*, XLV, 25-26.

(61) *P.-V.*, XLV, 26.

(62) C 318, pl. 1293, p. 30. *F. de la Républ.* n° 428.

(63) *P.-V.*, XLV, 26. *F. de la Républ.* n° 428.